



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 24350

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la possibilité d'utiliser le test hemocult pour le dépistage du cancer colorectal qui atteint chaque année plus de 15 000 personnes. Très efficace et d'un prix modéré, il peut être plus facilement accepté par les patients que l'examen par coloscopie. Il lui demande si une campagne peut être envisagée pour faciliter le dépistage du cancer du côlon grâce à ce type de test.

Texte de la réponse

En France, le cancer colorectal se situe en termes d'incidence au troisième rang chez l'homme et au deuxième rang chez la femme. Il se place au deuxième rang des décès par cancer dans les deux sexes. Le dépistage organisé du cancer du colon a été généralisé à l'ensemble des départements français fin 2008. Il propose tous les deux ans aux femmes et aux hommes de 50 à 74 ans ne présentant pas de facteurs de risque, soit environ 18 millions de personnes, un test de recherche de sang occulte dans les selles, le test Hémocult®. En cas de test positif, une coloscopie de diagnostic est proposée au patient. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100 % par l'assurance maladie. Les médecins généralistes ont été formés et participent à ce dépistage en informant leurs patients et en donnant le test à ceux qui ne présentent pas de facteurs de risque. La participation au dépistage organisé du cancer colorectal est estimée à 31,7 % des personnes concernées pour la période 2011-2012. La décision de remplacement du test Hémocult® par un test immunologique a été prise. Ce test, plus simple d'utilisation, permet également de détecter davantage de cancers. Le passage au nouveau test ne changera pas fondamentalement l'organisation du programme. En raison de son maniement plus simple et du fait qu'il n'y a qu'un seul prélèvement au lieu de six, le test immunologique devrait être mieux accepté par la population et devrait donner un nouvel élan à ce programme de dépistage.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24350

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4021

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2165